



Le Symbiose

Automne 2009, Année 6, No.13

Nous avons besoin de vos articles

Prochaine parution prévue pour l'hiver 2010.

Dans ce numéro :

- Des nouvelles du CBE** 2
- Écho du bassin versant** 7
- Les actualités** 10
- Dossier spécial** 13
Des eaux sous la surface
- Capsules Enviro** 17
- Éco-Gestes** 21
- Finale** 22

Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)

Message du président



Troisième année dédiée à la réalisation de notre Plan directeur de l'eau, l'année 2009-2010 est en voie d'être riche en défis de toutes sortes. Plusieurs sujets nouveaux ont retenu notre attention, soit la révision des limites d'intervention du CBE, l'Escouade Lacs 2009 ainsi que le dossier d'implantation d'un parc éolien en tête de l'Etchemin.

UN NOUVEAU TERRITOIRE POUR LE CBE

Tout d'abord, le CBE qui comptait déjà un territoire de 1466 km², se voit confié un 85 km² supplémentaires. Au cours des prochains mois, le CBE devra ainsi réaménager ses mandats, son territoire d'intervention ainsi que d'intégrer de nouveaux acteurs de l'eau propres au bassin versant de la rivière À la Scie. Ensuite, notre défi consistera à documenter ce nouveau territoire afin de dresser un portrait des usages actuels, passés et à venir de l'eau et à identifier les problématiques qui affectent les cours d'eau de ce territoire.

L'ESCOUADE LACS 2009 UNE RÉUSSITE

Ensuite, le projet d'Escouade Lacs 2009 initié avec la Municipalité de Lac-Etchemin a rem-

porté un franc succès auprès des riverains des lacs Etchemin et Pouliot. Suite à des travaux de caractérisations des terrains ceinturant ces deux lacs, 267 cahiers du propriétaire riverain ont été réalisés et transmis aux propriétaires concernés en octobre dernier. Un bilan final de l'état des berges a été publié et vous en retrouverez une synthèse en page .

UN PROJET ÉOLIEN EN TÊTE DE L'ETCHEMIN

Dans un autre ordre d'idée, un projet de parc éolien de 150 mégawatts se dessine actuellement au Massif du Sud. La grande majorité pourrait être installée sur le flanc sud de la montagne, ce qui implique près d'une soixantaine de turbines dans la tête même de la rivière Etchemin et de la partie amont de son bassin versant. Étant donné les particularités de ce type de projet conjugué aux attributs biophysiques du Massif du Sud, les administrateurs du CBE suivent de très près l'évolution de ce vaste projet qui devrait voir son étude d'impacts déposée sous peu aux autorités gouvernementales compétentes.

Suite page 2



Mot de la directrice générale



C'est donc avec beaucoup de fierté que je vous présente cette treizième édition du bulletin de liaison Symbiose du CBE qui a abordé des sujets toujours aussi diversifiés et représentatifs de

l'effervescence existante au sein de notre organisme de bassin versant.

Je vous invite tous et toutes à collaborer avec le CBE afin de poursuivre sur cette voie

Vous aimeriez que le bulletin traite d'un sujet spécial, n'hé-

sitez pas, faites nous le savoir et il nous fera plaisir de se pencher sur la question.

Bonne lecture et n'hésitez pas à faire circuler ce bulletin.

Carole Rouillard

**Carole Rouillard
Directrice générale**

Recherche, rédaction et conception du Symbiose :
Carole Rouillard et Isabelle Albran.

Collaborations:
Frédéric Lewis,
La Voix du Sud,
Association des propriétaires de boisés de la Beauce,
Coop Tendre Vert.

Message du président (suite)

TOURNÉE DE PROMOTION DU PDE

La **Tournée des municipalités** est toujours en cours, nous nous réjouissons déjà du niveau d'intérêt et d'engagement de plusieurs d'entre elles sur la mise en œuvre du PDE de l'Etchemin. Déjà, huit conseils municipaux ont été rencontrés. D'autres le seront au cours des prochaines semaines. **Les municipalités du bassin versant sont des partenaires clés pour l'atteinte des objectifs du PDE. Leurs actions et leur engagement sont stratégiques pour la réalisation de cet ambitieux projet collectif.**

SENSIBILISATION SUR L'EAU

De plus, nos **activités de sensibilisation** occupent toujours une partie de l'emploi du temps. Principalement, auprès des nombreuses associations de lacs et de quelques établissements scolaires. Notons que nous avons accueilli pendant 6 mois une stagiaire, Isabelle Albran, qui a réalisé de nombreuses capsules informatives sur l'eau qui ont notamment été publiées en version électronique dans les médias ainsi que certains dans les versions papiers. Au nom de toute l'équipe du CBE, je la remercie chaleureusement pour le travail accompli avec brio.

LE BRAS AMONT

Amorcé à la fin de 2007, le **Projet Le Bras Amont** est toujours en bonne voie. L'équipe dynamique qui travaille sur le projet a entrepris de nombreuses actions afin d'améliorer la qualité de l'eau du principal affluent de l'Etchemin. Vous retrouverez de nombreux autres détails dans les prochaines pages de ce Symbiose.

DE NOUVEAUX PROJETS EN DÉMARRAGE

De nombreux projets sont en cours de planification pour les prochaines années, et ce, toujours en association avec nos nombreux partenaires. Notamment, un **Projet collectif de gestion intégrée de l'eau en milieu agricole** a été

accepté pour le **bassin versant du ruisseau Fourchette** par le MAPAQ. Ce projet s'inscrit dans le Sous-volet 10.3 du Prime-Vert. Nous avons aussi collaboré auprès de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches pour la réalisation d'une demande au **Programme d'aménagement intégré en bassin versant forestier** auprès de la Fondation de la Faune du Québec, et ce, pour les secteurs avoisinants Lac-Etchemin. Ce vaste projet, qui vient aussi d'être accordé, permettra à de nombreux acteurs de l'eau de réaliser plusieurs avancées environnementales dans le domaine forestier de notre bassin.

9 ANS DE CONCERTATION ET D'ACTION POUR L'EAU !

Depuis presque dix ans, les acteurs de l'eau et les partenaires du milieu se sont concertés afin que leurs actions s'intègrent dans une démarche globale visant la préservation de la qualité de l'eau. Le CBE remercie sincèrement tous ses membres et partenaires qui, depuis plus de 9 ans, sont des alliés essentiels pour l'application de petits et grands gestes visant à protéger, conserver et mettre en valeur la ressource eau du territoire du bassin versant de la rivière Etchemin.

Ainsi, les tâches du CBE sont loin d'arriver à terme. Il reste encore de nombreux projets à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs de notre PDE.

Nous avons besoin de chacun de nos membres et de nos partenaires ; conseillers techniques, bénévoles et élus, pour franchir cette étape de l'évolution de notre comité.

Chacun de nous peut contribuer à... **PRENDRE SOIN DE L'EAU...POUR LA VIE !...**



François Duchesneau
Président du CBE

Le site Internet du CBE se renouvelle ...

L'actualité du CBE ne cesse pas d'évoluer, son site Internet aussi...

Le CBE se développe, ses projets connaissent des avancées, obtiennent des résultats... Des nouvelles pages sont régulièrement créées ou mises à jour : Les avancées prometteuses du projet Le Bras Amont et sa revue de presse, l'Escouade Lacs et ses activités...

Visitez : www.cbetchemin.qc.ca



The screenshot shows a website layout with a header for 'CBE Conseil de bassin de la Rivière Etchemin'. The main content area is titled 'Les avancées du projet Le Bras Amont' and includes a sub-section 'Le Bras amont' with a house icon. Below this, there are several bullet points under 'Mise en œuvre' and 'Identification visuelle du bassin versant'. The right sidebar contains 'Les contrats de bassin' and 'Portail sur le Plan directeur de l'eau'. The bottom left corner has a 'Plan directeur de l'eau' link.

L'Escouade Lacs a achevé sa mission au lac Etchemin

Après deux mois de caractérisation et plusieurs centaines de clichés, l'Escouade Lacs 2009 a pris congé de Lac-Etchemin.

Après avoir sillonné l'ensemble des berges du lac Etchemin, visité plus de 200 propriétés, pris des centaines de photos, l'**Escouade Lacs 2009** a achevé sa mission auprès de la municipalité de Lac-Etchemin, le 7 août dernier.

Désormais, la municipalité peut déjà compter sur un répertoire de photos exceptionnel, sur un rapport détaillé des caractéristiques des rives du lac et les riverains du lac ont tous reçu un *cahier du propriétaire* qui présente toutes les particularités de leur terrain, l'état de la bande riveraine...

Dans ce cahier, les trois jeunes professionnels composant l'**Escouade Lacs** y ont intégré de nombreuses recommandations, notamment des aménagements à réaliser avec une liste de suggestions quand aux plantes à installer sur les abords du lac, et ce, pour améliorer l'efficacité de la bande riveraine.

La municipalité etcheminoise a décidé d'octroyer une période de deux ans aux

propriétaires riverains afin de se conformer aux recommandations de l'**Escouade Lacs** avant d'intervenir et de les rendre obligatoire.

Au cours de l'été 2009, les jeunes femmes de l'**Escouade** ont profité de leur présence au bord du lac pour organiser des activités avec les jeunes.

À deux reprises, elles ont rencontré les enfants du camp de jour de la municipalité. À ces occasions, elles ont présenté aux enfants une maquette d'un bassin versant, réalisée de leurs mains en pâte à sel et un vivarium constitué des quelques espèces d'amphibiens et de reptiles du Québec (crapauds, grenouilles, salamandres, tritons, couleuvres...).

A chaque fois, les enfants ont été curieux et enthousiastes, ils ont posé des centaines de questions et ont été très attentifs aux commentaires et aux explications de l'**Escouade**.

Les enfants sont non seulement les adultes de demain, mais sont aussi un atout indéniable quand il s'agit de transmettre un message aux adultes, ils sont d'excellents éveilleurs de conscience...



Sur la photo: Isabelle Gilbert, Véronique Gravel et Véronique Brochu de l'Escouade Lac 2009 en compagnie de quelques participants du camp de jour de Lac-Etchemin.



Ensemble, protégeons nos lacs !



Attention ! Bande riveraine au travail

Un panneau pour valoriser la bande riveraine



Connaissiez-vous la bande riveraine : ceinture de végétation dense d'une quinzaine de mètres d'épaisseur entourant et protégeant les plans d'eau?

Si vous êtes de ceux qui la mettent en valeur, la protègent ou encore la reconstruisent, procurez-vous les panneaux *Bande riveraine au travail* (tige métallique incluse).

En plus de servir de marqueurs à la limite de votre bande riveraine (afin de vous indiquer où arrêter

de tondre le gazon, par exemple), ils affirment votre volonté de conserver un environnement en santé.

Pour de plus amples informations, communiquez avec le **CRECA** au (418) 832-2722 ou le **CBE** au (418) 885-0043.

Le bilan environnemental des lacs Etchemin et Pouliot est déposé

Par André Poulin, La Voix du Sud, 4 novembre 2009.

Comme prévu au terme de quatre mois d'observation terrain et de rédaction de ses cahiers de propriétaires, l'Escouade Lacs constituée à l'initiative du Conseil de bassin de l'Etchemin afin de procéder à la caractérisation des berges riveraines des lacs Etchemin et Pouliot a déposé au cours des dernières semaines aux autorités de la municipalité de Lac-Etchemin le bilan de leurs observations ainsi que les 267 cahiers du propriétaire qui en découlent.

Ainsi, pour le lac Pouliot qui ne fait pas l'objet de préoccupations particulières, des 11 terrains qui le bordent, 5 sont considérés naturels, car ils possèdent 10 mètres (ce qui est la cible fixée) ou plus de bandes riveraines, 5 autres ont une bande riveraine moyenne de 2 à 5 mètres et un seul en a une qui varie de 0 à 2 mètres. Ainsi, on peut conclure que 45,5 % des terrains ont une bande riveraine excellente, une autre 45,5 % ont une rive moyenne et seulement 9 % une protection de berge faible.

La situation est toutefois beaucoup plus préoccupante autour du lac Etchemin où seulement 53 des 272 terrains riverains sont consi-

dérés comme naturels, car ils possèdent 10 mètres ou plus de bandes riveraines.

Les bandes riveraines variant de 5 à 10 mètres de profondeur sont présentes sur 27 propriétés, ce qui permet de les classer bonnes. Une bande riveraine dite moyenne variant de 2 à 5 mètres a été conservée sur 53 terrains et finalement des bandes riveraines faibles de 2 mètres et moins se retrouvent sur 139 propriétés. En conséquence, 19,5 % des terrains ont une bande excellente propre à assurer la protection de la qualité des eaux du lac et de leur oxygénation ainsi que leur ombrage, 10 % en ont une bonne, un autre 19,5 % une moyenne et 51 % une faible.

Le plus fort pourcentage des rives possédant une bande riveraine faible se retrouve comme on peut s'en douter près de la décharge du lac où les riverains se croient en ville et non en nature.

Il s'agit d'un problème de perception et de sensibilisation que les auteurs du rapport proposent de résoudre en sensibilisant les propriétaires à l'importance de restaurer la bande riveraine de leur terrain et d'autre part en appliquant la réglementation adoptée

en juin dernier par le conseil municipal et qui oblige les propriétaires à se conformer dans un délai maximal de deux ans aux recommandations contenues dans les rapports individualisés de l'Escouade lac qui ont été rédigés sur la base des observations faites sur chacun des terrains au cours de l'été dernier.

Compte tenu de ces résultats, le Conseil de bassin de l'Etchemin désire renouveler cette expérience l'an prochain, ailleurs dans le bassin versant de la rivière Etchemin. Il invite donc les associations de riverains ainsi que les autorités municipales à contacter sa directrice générale, Carole Rouillard, pour lui signifier leur intérêt à profiter de l'expertise de l'Escouade Lacs en 2010.



Plus de 270 cahiers du propriétaire riverain ont été réalisés par l'Escouade Lacs 2009 à Lac-Etchemin.

Des avancées prometteuses pour le projet *Le Bras Amont*

Le CBE et ses nombreux partenaires ont entrepris, il y a presque deux ans, la réalisation d'un projet d'envergure, soit d'améliorer la qualité de l'eau dans le sous-bassin versant de la rivière Le Bras, principal tributaire de la rivière Etchemin.

Plusieurs études démontrent que la qualité de l'eau de l'Etchemin est grandement affectée par celle, douteuse, de la rivière Le Bras. Les problèmes de pollution de la rivière Le Bras sont d'origine diffus et difficilement identifiables. Le sous-bassin versant de la rivière Le Bras est surtout constitué de terres agricoles.

Frédéric Lewis, coordonnateur du *Projet Le Bras Amont* au CBE, s'est fixé comme objectifs la diminution des taux de phosphore, de matière en suspensions et de coliformes fécaux. Pour cela, Frédéric et son équipe rencontrent tous les producteurs agricoles de la zone de projet. Ensemble, ils réalisent des diagnostics précis des exploitations, des pratiques et des terrains. Chaque producteur reçoit un cahier personnel, qui donne toutes les informations relatives à la rivière Le Bras, au territoire du bassin versant, aux terres du propriétaire agricole, les pratiques constatées, l'état des bandes riveraines... Par la suite, les producteurs déterminent eux-mêmes, en fonction de leurs objectifs prioritaires, la marche à suivre. L'équipe du projet *Le Bras Amont* les aide à cheminer jusqu'à la réalisation.

Aujourd'hui, plus d'une trentaine de producteurs se sont engagés à effectuer, dans les limites de leurs moyens, des actions recommandées par Frédéric et son équipe. Plus de 6 000 arbres ont déjà été plantés sur les bandes riveraines du sous-bassin versant, plusieurs centaines de mètres de berges ont été stabilisées, des avaloirs, structures permettant de réduire la mise en circulation des sédiments dans l'eau.

De plus, une douzaine des seuils fauniques ont été aménagés dans plusieurs cours d'eau par le Comité de Mise en Valeur de la Rivière Le Bras (CMVRLB), permettant ainsi la reproduction des poissons et l'amélioration de l'oxygénation de l'eau. L'engagement des agriculteurs est une condition essentielle à l'aboutissement du projet *Le Bras Amont*. Le travail fourni par les 30 producteurs, représente des actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs du programme.

Aujourd'hui, Frédéric Lewis veut amener plus de producteurs agricoles à fournir les mêmes efforts. Il est soutenu par le CMVRLB, l'UPA ainsi que la MRC de La Nouvelle-Beauce, et les producteurs agricoles eux-mêmes qui sont à l'origine du projet.



Expo agricole de la Chaudière : l'équipe du Bras était présente

Du 23 au 26 juillet dernier, a eu lieu l'Exposition du Bassin de la Chaudière, cette année encore, les visiteurs étaient nombreux, et ceux malgré une météo plutôt défavorable.

Le CBE était présent à cette exposition. Frédéric Lewis, coordonnateur du projet *Le Bras Amont 2007-2011* a présenté son travail qui se déroule surtout dans l'Est de la MRC de la Nouvelle-Beauce. M. Lewis a fait la promotion des différentes réalisations



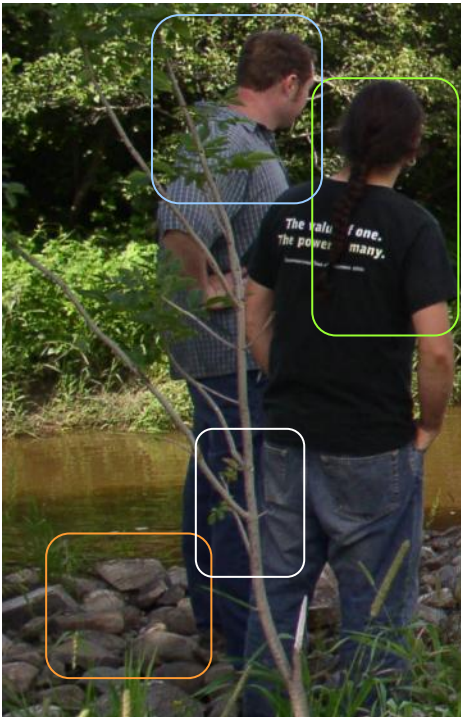
Frédéric Lewis prêt à recevoir les visiteurs pour discuter de ses projets.

effectuées par les producteurs agricoles établis dans les municipalités de St-Isidore, Ste-

Marguerite et Ste-Hénédiène.

Plus de 30 agriculteurs de Nouvelle-Beauce se sont joints au projet de restauration et de préservation de la qualité de l'eau dans la rivière Le Bras. Leurs efforts sont nombreux : augmentation des bandes riveraines, plantations d'arbres, retrait des animaux des cours d'eau, installations de sites d'abreuvement contrôlé, stabilisations de berges et de sortie de drains, installations d'avaloirs, retrait des cultures...

De nombreux producteurs agricoles du projet Le Bras Amont 2007-2010 présentent leur travail



Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Directeur de l'Eau de l'Etchemin, la sensibilisation et la communication sont au cœur de la stratégie de responsabilisation des acteurs de l'eau et des citoyens du bassin versant.

Afin d'appuyer le projet *Le Bras Amont 2007-2011*, une nouvelle campagne de communication a été mise en place au cours de l'été.

Divers communiqués de presse ont été envoyés à la presse, plusieurs articles ont parus essentiellement sur internet, des interviews radio ont été réalisés par Frédéric Lewis...

Dans le but de fournir un maximum d'informations aux journalistes, certains producteurs agricoles qui participent au projet ont accepté d'ouvrir leurs portes pour des petits reportages qui ont été synthétisés et ajoutés à un dossier de presse complet destiné aux médias.

Toujours grâce à leur participation, des fiches descriptives des interventions réalisées sur plusieurs fermes sont désormais disponibles dans la section réservée au projet Le Bras Amont, sur le site Internet du CBE.



Programme *Survol Benthos* pour les volontaires

Pour la quatrième année consécutive, le CBE participe au programme *Survol Benthos*. À cette occasion, il a invité des bénévoles à se joindre à son équipe pour réaliser des analyses environnementales.

Le plus souvent quand on pense aux animaux des rivières, les poissons se mettent à frétiller dans notre imagination. Puis les crapauds et les grenouilles peuvent également faire leur apparition. Quelques-uns se prendront également à rêver à un ou deux crustacés d'eau douce, comme un petite écrevisse, mais personne ne pensera aux *macroinvertébrés*, des petits animaux tout juste visibles à l'œil

nu, sans colonne vertébrale qui vivent dans les fonds aquatiques des cours d'eau. Et pourtant, non seulement ils ont leur place dans l'écosystème, mais en plus, ils peuvent nous donner plusieurs renseignements utiles sur l'état de santé de nos rivières.

Depuis quatre ans, le CBE participe au programme de *Survol Benthos*, du Comité de Valorisation de la Rivière Beauport (CVRB) et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Le terme *Benthos* vient du nom complet de ces petits animaux, les *macroinvertébrés benthiques*. Ce programme consiste à un projet de surveillance des cours d'eau par un inventaire précis des

macroinvertébrés. L'eau potable est une ressource essentielle à notre survie. Pour qu'elle nous soit utile, elle doit être d'une qualité irréprochable et malheureusement les activités humaines causent parfois beaucoup de dégâts. *Survol Benthos* permet d'établir un diagnostic de la qualité de l'eau d'un cours d'eau grâce à ces petits animaux. Comme ils sont très sensibles à leur environnement, on peut déterminer la qualité de l'eau selon le type d'espèces.

Pendant deux jours, l'équipe du CBE et des bénévoles vont recueillir des échantillons sur les terrains et les analyser à l'aide de microscope et de guides d'identification.

Des cadavres d'animaux morts retrouvés sur les rives

Par Isabelle ALBRAN, CBE, Août 2009.

Encombrants, ils n'ont plus leur place, alors ils sont laissés à l'abandon au bon soin du temps et des charognards.

Pour la plupart d'entre nous, c'est plutôt clair, les animaux d'élevages finissent dans nos assiettes, mais ce n'est pas toujours le cas pour tous les animaux d'élevages ; des bêtes meurent de maladies ou de vieillesse.

Avant la Crise de la vache folle, ces animaux étaient récupérés par les équarrisseurs qui transformaient les carcasses en farine, mais aujourd'hui, ces farines sont très difficiles à vendre. Les équarrisseurs demandent, des sommes d'argent beaucoup plus dispendieuses qu'autrefois, pour débarrasser les éleveurs de leurs cadavres. Ce qui a pour effet, une diminution considérable du nombre de carcasses ramassées.

Depuis quelques années, beaucoup de bêtes mortes ainsi sont laissées à l'abandon, dans un coin reculé des terres, parfois sur les berges d'une rivière. Comme si le courant allait tout effacer...

Des projets pilotes, de compostage de carcasse se mettent en place pour servir d'engrais naturel, mais le compostage pour les bovins ou les moutons n'est pas autorisé à être répandus sur les terres cultivables.

Malheureusement ce genre de problème n'est pas la seule raison pour laquelle on retrouve des animaux morts au bord des rivières. Portées de chatons ou corneilles sont également retrouvées morts dans les cours d'eau.

En dehors du respect qu'on peut donner à la vie des animaux, il s'agit surtout d'ouvrir les yeux sur les dangers que cela peut entraîner sur l'environnement et sur notre santé.

La décomposition des corps, malades parfois peut contaminer l'eau. Le traitement des eaux n'est pas toujours suffisant pour pallier à ce genre de contamination.



Cadavres de porcs et de corneilles abandonnés par leurs propriétaires retrouvés sur les rives de la rivière Le Bras en 2008 et 2009. Les carcasses ont été découvertes par les membres de l'équipe du projet Le Bras Amont.

Malheureusement, il n'a pas été possible de retracer les malfaiteurs.

Le projet de réserve écologique à Lévis chemine

Par Pierre DUQUET, Le Peuple Lévis, 9 juillet 2009

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE EN VUE

La Société de la Grande Plée Bleue célèbre récemment son 20^e anniversaire de fondation. L'événement a été l'occasion pour l'ancien président et fondateur de l'organisme, Jean-Paul Doyon, de rappeler l'importance de cette tourbière plusieurs fois millénaire.

Dès sa fondation, la Société de conservation et de mise en valeur de la Grande Plée Bleue a entrepris de conscientiser la population et les gouvernements à la valeur écosystémique de cette tourbière dont l'apparition remontrait vraisemblablement à 6000 ou 7000 ans après la dernière glaciation.

L'actuel président de la Société, Michel Michaud, a rappelé que ladite Grande plée Bleue s'étend sur près de 16 kilomètres carrés ou plus de 1000 hectares. Elle est située dans le secteur des quartiers Pintendre et Saint-Joseph-de-la-Pointe De Lévy. Sa superficie équivaut à 10 fois celle des plaines d'Abraham.

On y retrouve près de 650 grandes mares qui, réunies, seraient l'équivalent du Lac Saint-Joseph. En 2005, sous l'administration du maire Jean Garon, on annonçait de concert avec le ministère de l'Environnement, la création d'une réserve écologique de même que celle d'un parc de conservation sur le pourtour de cette réserve. Il est prévu que c'est la Ville de Lévis qui verra à la réalisation et la gestion du parc.

M. Michaud a souligné que les efforts de son organisme ont porté ses fruits puisque la tourbière deviendra très bientôt la première réserve écologique sur le territoire de Lévis. «Je ne sais pas si les gens sont vraiment conscients de l'impact de ce projet dans les prochaines années, a pour sa part déclaré Jean-Paul Doyon», ancien président de la Société. Ce dernier a également formulé quelques souhaits.

«Je souhaite, a-t-il dit, que la Société de la Grande plée Bleue construise un site Internet de calibre mondial qui pourrait être le lieu où toutes les connaissances sur les milieux humides répartis à travers le monde seraient inventoriées.» Il a également dit espérer qu'un centre d'interprétation bien adapté aux utilisateurs voit le jour dans un secteur bien délimité de la tourbière.



Sur la photo: Jean-Paul Doyon



Ensemble, pour une eau de qualité en Chaudière-Appalaches

Par Mme Lysanne RIVARD, chargée de projet du Forum 2009

Une centaine de personnes ont fait salle comble à Scott, dans la région de la Chaudière-Appalaches, en participant au Forum régional sur la gestion de l'eau le 23 octobre dernier.

Sous le thème : « La qualité de l'eau, un défi de tous les jours », cet événement écoresponsable a été l'occasion pour la population et les intervenants municipaux d'en apprendre davantage sur les différentes façons de préserver la qualité de l'eau des lacs, rivières et sources d'eau potable.

DES ATELIERS SUR L'EAU POTABLE ET LES EAUX USÉES

Lors des ateliers sur l'eau potable et les eaux usées, les participants ont manifesté leur préoccupation relative à la qualité de l'eau des puits privés ainsi qu'un besoin urgent d'information et de soutien pour son analyse. Ils ont également souligné le besoin d'accompagnement des instances locales dans l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8).

UNE VISITE AUX ABORDS DE LA RIVIÈRE BÉLAIR

La visite des aménagements de la rivière Bélaire a permis aux participants de constater que les efforts de restauration des dix dernières années ont mené

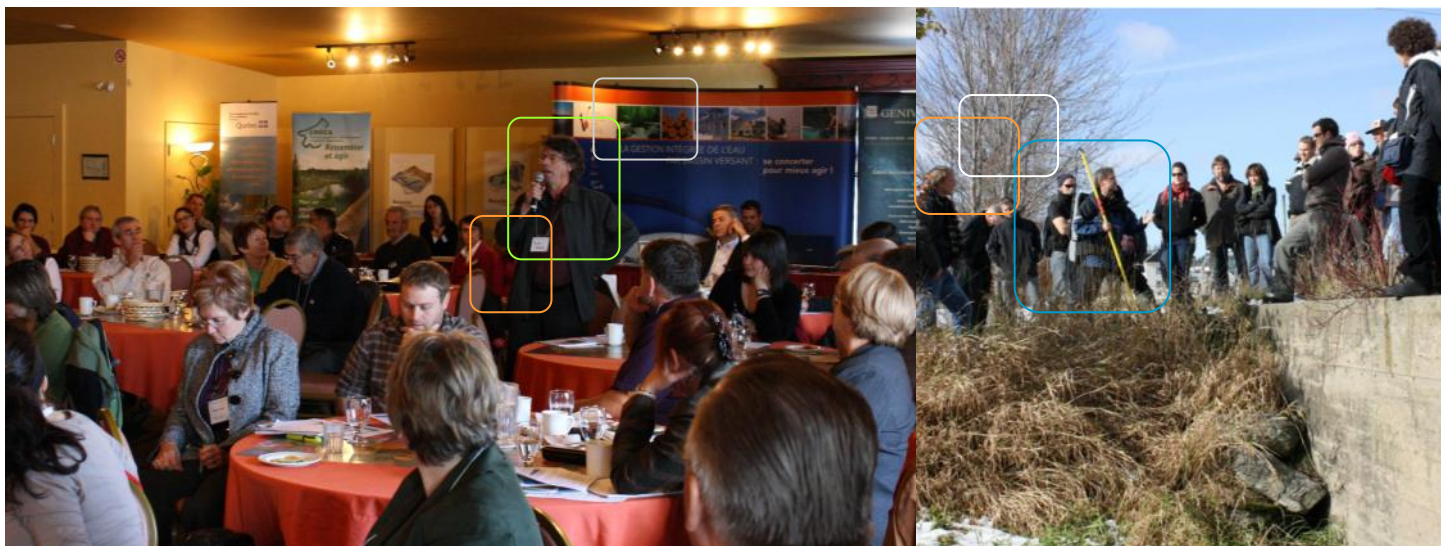
à la réhabilitation de l'habitat de l'omble de fontaine. Des truites mouchetées matures sont bien présentes et en grand nombre! Entre 1997 et 2000, quelque 3 500 arbres et arbustes ont été plantés le long de ce cours d'eau qui alimente la Ville de Sainte-Marie en eau potable et plusieurs aménagements ont été réalisés, tels une passe migratoire, des seuils et des abris. Tous ces travaux ont été accompagnés d'un plan de pratique agroenvironnemental pour les producteurs agricoles du bassin versant. Le travail se poursuit auprès des producteurs et des villégiateurs.

Rappelons que l'organisation de ce Forum régional est le fruit d'une collaboration entre les sept organismes de bassins versants de la région, dont le **Conseil de bassin de la rivière Etchemin**, et le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches.

Vous pouvez consulter les présentations des conférenciers à l'adresse suivante : www.creca.qc.ca.

La qualité de l'eau, c'est l'affaire de tous!

Cet événement a été rendu possible grâce à la contribution financière de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi que de GÉNIVAR.



Actualités locales

HISTOIRES DE SAUMON, UN PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT CONCRET ET STIMULANT POUR LES JEUNES.

Encore cette année, le C.R.R.E. (Comité de restauration de la rivière Etchemin) et la F.Q.S.A. (Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique), ont reconduit avec succès le programme Histoires de saumon dans des écoles primaires de la région Chaudière-Appalaches. 2 500 alevins ont été distribués dans dix écoles qui ont ainsi intégré, à même leur programme d'enseignement, les fabuleuses « Histoires de saumon ». Cette initiative auprès de la relève permet aux jeunes d'apprendre la biologie du saumon de façon stimulante et concrète.

(CRRE, 08/06/2009)

LE RÉPERTOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PROPRIÉTÉS RIVERAINES DES LACS ETCHEMIN ET POULIOT EST CONSTITUÉ

L'administration municipale de Lac-Etchemin dispose désormais d'un répertoire photographique de quelque 250 propriétés riveraines des lacs Etchemin et Pouliot, qui lui permettra d'assurer une meilleure protection de ces deux plans d'eau et de leur bande riveraine.

Redevable à l'Escouade Lacs dont les trois membres Véronique Brochu, technicienne en aménagement de la faune, Isabelle Gilbert, étudiante en biologie, et Véronique Gravel, biologiste, ont visité systématiquement au cours de l'été tous les terrains riverains de ces deux lacs pour y faire une analyse exhaustive de leur état, ce répertoire est constitué de deux séries de photos l'une prise en bateau et l'autre directement sur les terrains riverains.

(La Voix du Sud, 11/08/2009)

LAC-ETCHEMIN SE DOTE D'UN PLAN D'ACTION POUR PROTÉGER SON LAC

La Municipalité de Lac-Etchemin dispose désormais d'un plan d'action pour protéger le bassin versant du lac Etchemin.

Faisant suite à l'adoption à l'automne 2008 par le conseil municipal du Plan directeur du bassin versant du lac Etchemin, ce « Plan d'action pour la protection du bassin versant du lac Etchemin » détermine les interventions et leur cote de priorité, les maîtres d'oeuvre, les moyens d'action, les indicateurs et l'échéancier de réalisation des priorités qu'il identifie.

Avec ce plan, le conseil municipal confirme sa volonté de protéger cette ressource inestimable que représente le lac Etchemin.

(La Voix du Sud, 13/08/2009)

PROJET ÉOLIEN AU MASSIF DU SUD

DES CITOYENS NE DÉCOLÈRENT PAS

Le projet d'aménagement d'éoliennes dans le parc régional du Massif-du-Sud, dans la région de Chaudière-Appalaches, suscite toujours la colère auprès de plusieurs citoyens et de différents organismes écologistes.

(Radio-Canada, 29/06/2009)

LES MRC DE BELLECHASSE ET LES ETCHEMINS SANCTIONNENT LES PLANS D'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES

Les services d'aménagement des MRC de Bellechasse et Les Etchemins ont émis au cours des dernières semaines des avis de conformité quant à la localisation de 74 des 75 éoliennes que projettent implanter le consortium Saint-Laurent Énergies dans les montagnes du Massif du Sud.

(La Voix du Sud, 19/08/2009)

SAINT-LUC PRÊT À SIGNER AVEC SAINT-LAURENT ÉNERGIE

Devant une assistance de près de 150 personnes, majoritairement en faveur du projet d'implantation d'éoliennes dans le Massif du Sud, les quatre conseillers du conseil municipal de Saint-Luc a approuvé à l'unanimité la ratification par le maire René Leclerc et la secrétaire trésorière et directrice générale par intérim, Valérie Noël, de la convention qui stipule les engagements que Saint-Laurent Énergie devra respecter pour implanter à Saint-Luc 45 de 75 éoliennes de son projet de parc éolien industriel dans le Massif du Sud.

(La Voix du Sud, 24/09/2009)

Actualités régionales

UNE CURE VERTE POUR LE RUISSEAU DE L'ARDOISE À ST-GEORGES

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) annonçait le mardi 16 juin la restauration d'une section du ruisseau de l'Ardoise.

Ce projet vise à améliorer la qualité du cours d'eau, pour le bénéfice des citoyens. C'est entre autres grâce à un financement de 60 000 \$ provenant du Fonds Naya pour les cours d'eau de la Fondation de la faune du Québec. Le montant total prévu à investir dans ce projet se situe entre 125 000 \$ et 150 000 \$.

(L'Éclaireur Progrès, 16/06/2009)

GS1 ENVIRONNEMENT DES SITES DE COMPOSTAGE QUI POLLUENT

GSI Environnement, une entreprise spécialisée en gestion des matières résiduelles organiques, multiplie les sites de compostage au Québec. Or, elle accumule aussi les infractions et les amendes, au point où des municipalités sont elles-mêmes intervenues pour faire cesser ses opérations.

À Lachute, dans les Laurentides, la compagnie a reçu cinq avis d'infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement. À L'Ange-Gardien, en Outaouais, le nombre d'avis atteint 14 et à St-Basile-le-Grand, en Montérégie, il est de 19.

Les infractions sont liées au rejet de lixiviats (le liquide des déchets) dans l'environnement, à la présence de déchets non compostables et à l'odeur.

C'est que parmi les déchets traités par l'entreprise, qui mise sur le compostage plutôt que sur l'enfouissement, on retrouve non seulement des déchets verts (exemples: feuilles mortes, tontes de gazon) provenant du Québec, mais aussi des déchets de table de Toronto, qui arrivaient dans des sacs de plastique non recyclables, et des boues septiques d'Ottawa.

(Radio-Canada, 25/09/2009)

L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA CÔTE-DU-SUD VOIT LE JOUR

C'est dans la foulée de la décision du gouvernement provincial de redécouper le Québec méridional en 40 zones de gestion de l'eau qu'a récemment été créé à Montmagny l'organisme de bassin versant (OBV) de la Côte-du-Sud, dont le territoire comprend l'arrondissement Desjardins de la Ville de Lévis ainsi que les 37 municipalités du nord des MRC de Bellechasse, de Montmagny et de L'Islet, jusqu'à Saint-Roch-des-Aulnaies.

(La Voix du Sud, 26/11/2009)

UN TROU DANS LE DÉCOR

Un propriétaire de Saint-Georges s'est exposé à une amende après avoir procédé à la coupe à blanc systématique des arbres de son terrain en bordure de la rivière Chaudière dans le secteur Ouest, produisant un véritable trou dans le décor.

(L'Éclaireur, 20/07/2009)

FOSSES SEPTIQUES : BEAUCEVILLE FAIT UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC

La Ville de Beauceville empruntera une somme de 600 000 \$ pour rendre conformes les installations de fosses septiques de ses contribuables. En effet, il s'agit d'une première au Québec puisque la Ville s'engage à payer les travaux exécutés chez les contribuables. En retour, les contribuables devront rembourser cet emprunt à la Ville en dix ans.

(En Beauce.com, 09/09/2009)

SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE MONTRÉE DU DOIGT

L'Association des riverains du lac Aylmer réclame des normes environnementales plus sévères pour encadrer l'usine d'épuration de Saint-Joseph-de-Coleraine. Le système de traitement des eaux usées de la municipalité rejeterait près de la moitié du phosphore contenu dans les eaux qu'elle traite dans la rivière Coleraine qui se jette dans le lac.

Ce qui exaspère les riverains, c'est que ces rejets se font tout en respectant les normes environnementales en vigueur lors de la construction du système dans les années 80. « Il faudrait que le gouvernement du Québec mette ses culottes et qu'il renforce ces exigences-là parce que ça n'a pas d'allure.

(RDI, 25/08/2009)



Actualités provinciales

CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES DU SUD DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

La Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) annonce la complétion d'un projet de hiérarchisation et de caractérisation détaillée des milieux humides du sud du bassin versant de la rivière l'Assomption.

(Hebdo Rive Nord,

QUÉBEC CONTINUE DE NE RIEN PERCEVOIR SUR L'EAU EMBOUTEILLÉE

Alors que le gouvernement du Québec cherche de nouvelles sources de revenus pour combler les déficits, il continue toutefois à fermer les yeux sur des pratiques de multinationales qui s'approvisionnent dans les nappes souterraines du Québec sans payer un sous. Une situation qui est vivement dénoncée par le milieu de l'environnement.

(Journal de Québec, 02/10/2009)

LA LOI SUR L'EAU

C'est avec grande satisfaction que le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec a appris l'adoption de la Loi 27, Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau du Québec. Cette loi reconnaît enfin la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et sa gouvernance participative, mode de gestion de l'eau choisi en 2002 par le gouvernement québécois dans la Politique de l'eau, mais également les organismes de bassins versants à titre de responsables de la planification globale des usages de l'eau par la rédaction du Plan directeur de l'eau (PDE), sa mise en œuvre et son suivi. En reconnaissant la gestion intégrée de l'eau par bassins versants et les organismes de bassins versants, cette loi ouvre toute grande la voie à un arrimage entre les différentes instances qui œuvrent sur le territoire québécois et à une intégration des éléments des PDE.

(ROBVQ, 12/06/2009)

QUAND LA RIVIÈRE DEVIENT UN ÉGOUT

Au mois d'août dernier, le groupe environnemental Ecojustice affirmait que des milliards de litres d'eaux usées sont déversés directement - et sur une base régulière - dans les cours d'eau de l'Ontario. Le Québec n'est pas en reste puisqu'il s'y produit, bon an mal an, 45000 surverses provenant des usines d'épuration.

(Le Droit, 22/09/2009)

UNE RECONNAISSANCE POUR LE PLAN DE PROTECTION DES LACS DE LA MRC D'ARGENTEUIL

La MRC d'Argenteuil et Abrinord annoncent la signature d'une entente de bassin versant concernant la réalisation du plan d'action visant à protéger la santé des lacs et cours d'eau d'Argenteuil.

Par le fait même, Abrinord reconnaît le caractère bénéfique de ce plan, créé par un comité composé d'élus et de fonctionnaires municipaux et mis en œuvre par la MRC de 2008 à 2010. Il traite d'enjeux tels que le traitement et la gestion des eaux usées, le déboisement des zones tampons riveraines, le développement intensif autour des lacs et l'épandage des engrais et des pesticides. Ces éléments jouent un rôle de premier plan quant à la préservation de l'intégrité écologique de ces écosystèmes.

(MRC d'Argenteuil et Abrinord, 30/09/2009)

Actualités

LE SAUMON ATLANTIQUE DE RETOUR DANS LA SEINE

Le fleuve qui traverse la capitale française avait vu sa population de saumon disparaître au début du XX^{ème} siècle. Mais depuis quelques années, pêcheurs et scientifiques ont vu revenir le saumon sans que celui-ci ait été réintroduit par la main de l'homme. Une étude a montré la présence de plus de 260 spécimens au barrage de Poses, situé en amont de Rouen. Il semble que de gros efforts de la ville de Paris ait été fait pour diminuer la pollution. Un saumon de 7 kg a été pêché à Suresnes aux portes de Paris, ainsi qu'une truite de mer de 2.5 kg.

(AFP, 12/08/2009)

INDE : L'EAU OUBLIÉE

Retour sur une nouvelle qui a brièvement eu des échos au début du mois : l'Inde approche-t-elle du moment où elle va manquer d'eau? Dans le Nord du pays, les publications scientifiques ont annoncé au début de septembre, **l'irrigation est en train d'assécher les nappes d'eaux souterraines.**

(Science Presse, 30/09/2009)



L'eau sous la surface

Par Isabelle ALBRAN, CBE, août 2009

LES POLLUTIONS, DES MENACES POUR L'EAU !

Alors comme les eaux de surface, les eaux souterraines peuvent être menacées par des pollutions de diverses origines. L'eau de pluie qui ne ruisselle pas, s'infiltre dans le sol. Si une partie est captée par les plantes ou le sable, le reste s'en va nourrir les nappes souterraines et elle emmène avec elle toute la pollution de la surface, hydrocarbures, produits chimiques (engrais et pesticides), métaux lourds des terrains contaminés (mercure, cyanure, fer...), rejet ou débordement des fosses septiques... D'où la nécessité de mettre en place des actions préventives de contrôle de nos activités ainsi que de celles de notre entourage afin d'éviter les infiltrations d'eau polluées dans le sol et le dépôt de matières polluantes en surface.



Notre Terre est composée à 70 %, environ, d'eau, elle est constamment partout autour de nous et l'eau reste notre premier moyen de survie, car si on peut jeûner pendant plusieurs semaines, on meurt en quelques jours sans eau...

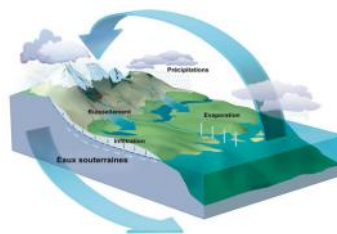
Les rivières et les lacs, sous la surface terrestre, sont les eaux souterraines. Elles sont nos plus grandes réserves d'eau douce de la planète mais sont aussi menacées par la pollution, autant que les étendues d'eau de la surface.

Dans les légendes et les histoires telles que « Voyages au centre de la Terre », les auteurs imaginaient de gigantesque lacs, voir même des océans cachés juste là, sous nos pieds. Aujourd'hui, on sait qu'il y a une part de vérité dans leur imagination...

Il s'agit des eaux souterraines... C'est presque aussi romantique que ce que Jules Verne décrivait dans son roman. Il y a des étendues d'eau, des rivières qui coulent sous la surface de la terre. Mais les eaux souterraines sont aussi des zones rocheuses, poreuses ou meubles où l'eau s'est infiltrée, sur quelques jours ou mêmes plusieurs années...

L'eau souterraine est omniprésente au Québec et constitue la **source d'alimentation** pour plus de 65% des municipalités du Québec et pour 27,7 % de la population, car ils sont directement alimentés par des puits pour leur consommation.

Ces eaux souterraines sont directement liées au grand **cycle hydrologique** de la Terre. Dans une rotation permanente, une partie des eaux souterraines rejoint les rivières, les lacs et les océans, puis par évaporation et transpiration de la nature, elles vont former les nuages dans l'atmosphère pour ensuite être « redistribuées » sous forme de pluie ou de neige et ainsi réalimenter les étendues d'eau aussi bien sur la surface de la planète que sous la terre...



Cycle éternel de l'eau

L'eau de votre puits est-elle sécuritaire ?

Deux analyses par année de votre eau de puits est recommandée

Par la Direction régionale de la santé publique, 2009

Pourquoi analyser l'eau de mon puits deux fois par année ?

C'est à vous, propriétaire de puits, que revient la responsabilité de vous assurer de la sécurité de l'eau de vous offrez à la consommation.

Malgré une apparence claire et limpide ainsi qu'une absence d'odeur et de saveur, l'eau peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé.

Ces effets concernent non seulement les **membres de votre famille**, mais aussi tous vos **visiteurs** lors de l'utilisation de l'eau pour la préparation **des aliments et des breuvages** et l'**hygiène personnelle**.

Même si vous n'êtes pas malade, cela ne veut pas dire que votre eau n'est pas contaminée. Elle pourrait affecter une personne plus vulnérable. La seule façon de s'assurer que votre eau est sécuritaire est de procéder à deux analyses microbiologiques et une analyse chimique par année.

Pour en savoir plus

Pour plus d'informations concernant les liens entre l'eau potable et la santé, vous pouvez communiquer avec la Direction de santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches au 418.389-1520 ou consulter le site : www.santeetenvironnement.ca.

Pour toutes question concernant l'analyse de l'eau, l'entretien du puits et de la fosse septique, la désinfection du puits et les systèmes de traitement de l'eau, veuillez communiquer avec votre direction régionale du MDDEP au 418.386-8000.

Certaines localités et municipalités régionale de comté (MRC) ont mis sur pied un programme facilitant l'accès à l'analyse de l'eau des puits. Alors n'hésitez pas à vous informer auprès de la vôtre à ce sujet.

Où et quand faire analyser l'eau de mon puits ?

Les laboratoires accrédités par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la surveillance des nitrates-nitrites ainsi que les coliformes totaux et fécaux desservant la région de Chaudière-Appalaches sont les suivants :

☞ [Agro-Enviro-Lab](#), Ste-Anne-de-la-Pocatière

☎ 418.856-1079

☞ [Biolab](#), Thetford Mines

☎ 418.338-2193

☞ [Laboratoires Environex](#) Québec

☎ 418.780-3322

☞ [Maxxam Analytique](#), Québec

☎ 418.658-5784

Il est recommandé de faire faire une analyse microbiologique de l'eau **au moins deux fois par année, soit au printemps et à l'automne**. Il pourrait aussi être utile de faire analyser l'eau suite à une période de pluies abondantes, à une inondation ou une sécheresse et à un changement de couleur, d'odeur et de goût de l'eau.

Outre l'analyse de l'eau, il faut veiller à l'entretien de puits et de la fosse septique car celle-ci peut être une cause de contamination.

Liens utiles

☞ MDDEP. La qualité de l'eau de mon puits.

www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm

☞ Santé Canada. Qu'est-ce qu'il y a dans votre puits ?

www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/well-puits-fra.php



L'eau de votre puits est-elle sécuritaire ? suite

Des analyses chaque année de votre eau de puits est recommandée

Par la Direction régionale de la santé publique 2009

Quels sont les contaminants à surveiller ?

Bactéries

L'analyse des coliformes totaux permet d'évaluer la vulnérabilité d'un puits à la pollution de surface. Ces derniers indiquent une dégradation de la qualité microbienne de l'eau. Si l'eau contient une quantité de coliformes totaux supérieure à 10 par 100 ml, des mesures correctrices doivent être envisagées. Les coliformes fécaux, les bactéries E. coli et les bactéries entérocoques sont considérés comme des indicateurs d'une contamination d'origine fécale. Leur présence rend l'eau non potable.

Quand la contamination de l'eau par ces bactéries la rend non potable, il est important de procéder à une désinfection du puits avec une quantité recommandée d'eau de javel, d'identifier la source de contamination et d'apporter les correctifs appropriés. Entre temps, **il faut faire bouillir l'eau et maintenir l'ébullition pendant une minute avant de la consommer ou utiliser de l'eau embouteillée** jusqu'à ce que des analyses démontrent que l'eau du puits peut être à nouveau consommée.

La **gastro-entérite** est la maladie la plus fréquente associée à l'ingestion d'eau rendue non potable par ces bactéries. Bien que cette maladie soit souvent bénigne, elle peut dans certains cas avoir des conséquences graves sur la santé.

Nitrates– Nitrites

Les principales sources de nitrates-nitrites sont les fertilisants agricoles, le fumier, les rejets sanitaires et la décomposition d'organismes végétaux et animaux. Ils sont entraînés vers les nappes d'eau souterraines par l'infiltration de la pluie ou la fonte des neiges.

Une concentration au-delà de **3 mg/l** justifie un **suiti semi-annuel** de la qualité de l'eau pour les nitrates-nitrites. Une eau contenant plus de **10 mg/l ne doit pas être utilisée pour l'alimentation des nourrissons de moins de 6 mois et des femmes enceintes**. Si la concentration excède 20 mg/l, l'eau de doit tout simplement pas être consommée. Comme les nitrates-nitrites ne s'évaporent pas, faire bouillir l'eau est inutile. Il faut donc **éliminer la source de contamination ou installer un système de traitement de l'eau**.

La **méthémoglobinémie du nourrisson** est une maladie rare, mais pouvant avoir des conséquences graves. Elle est associée à l'ingestion d'une eau fortement concentrée en nitrates-nitrites et affecte la capacité du sang à transporter l'oxygène.



Autres contaminants

Beaucoup d'autres produits chimiques peuvent se retrouver dans l'eau, soit de façon naturelle ou accidentelle. Certains peuvent occasionner des taches sur les objets avec lesquels ils entrent en contact alors que d'autres peuvent être dommageables pour la santé. Il est important de noter que faire bouillir l'eau ne permet pas d'éliminer certains contaminants tel que l'arsenic et les hydrocarbures. **Il faut éliminer la source de contamination ou installer un système de traitement de l'eau.**



Buvez-vous l'eau de votre fosse septique ?

Un puits contaminé peut être une fosse septique
inexistante ou mal entretenue

Par Isabelle ALBRAN, CBE, juillet 2009

Lorsqu'un puits est contaminé par les coliformes fécaux, la première question à se poser, c'est dans quel état est ma fosse septique ou celle de mon voisin ? Car bien souvent le problème vient de là...

Personne n'aime être malade, nausées, fièvres, ce n'est jamais agréable. L'une des premières causes de la gastro-entérite ou de l'indigestion est la contamination de l'eau par les coliformes fécaux, qui comme son nom l'indique, provient des déjections humaines ou animales.

En ville, le traitement des eaux permet d'enrayer ce risque, mais à la campagne, beaucoup d'habitants puisent leur eau de consommation directement dans les nappes phréatiques par l'intermédiaire d'un puits. Cette eau n'a reçu aucun traitement, elle est sujette à la contamination de son environnement. Et les sources de pollutions sont diverses et insidieuses parfois. La nature même du sol peut avoir des conséquences néfastes sur l'eau. La terre peut être trop riche en fluore ou en arsenic, de façon tout à fait naturelle...

Plus fréquemment, l'eau des puits est contaminée par les activités humaines. Et la première raison, pour laquelle on retrouve des coliformes fécaux dans l'eau, c'est la fosse septique !

Plusieurs règles sont à respecter pour éviter de contaminer son puits ou celui du voisin par sa fosse septique : vérifier qu'elle soit conforme aux normes en vigueur, l'entretenir régulièrement, respecter la distance minimale de 30 mètres entre le champ d'épuration et le puits...

La réglementation qui régit les fosses septiques ne date que des années 1980 et n'a pas eu pour conséquence la mise aux normes de toutes les anciennes installations. Par conséquent, il reste encore sur les différentes régions du Québec des résidences où les installations ne sont pas conformes ou carrément inexistantes. Ces absences ou ces non-conformités sont une des causes importantes de la pollution des rivières, des lacs et des eaux souterraines.

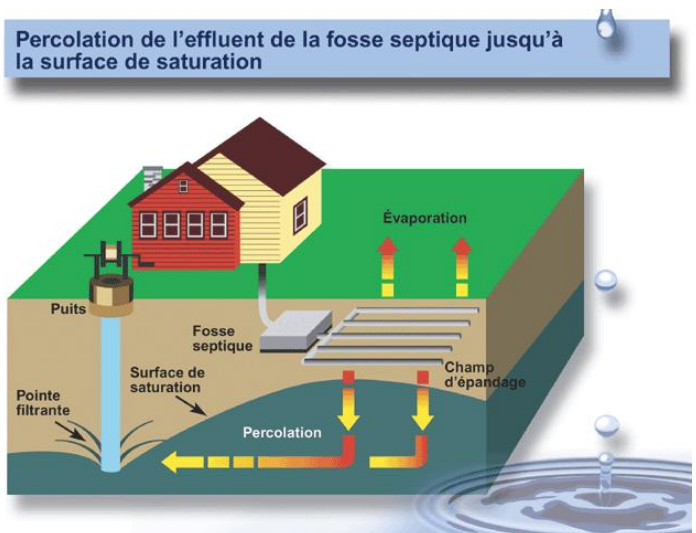


Image : Environnement Canada.

Pourquoi protéger les milieux humides en forêt ?

Par Simon GIGUÈRE, ingénieur forestier, APBB, juillet 2009.

Qu'est-ce qu'un milieu humide ? Quels rôles jouent-ils dans l'écologie de nos boisés ? Pourquoi aujourd'hui devrait-on protéger ce qu'auparavant on désignait dédaigneusement comme une bug à guenouilles ?

Nous savons très bien que ces milieux jouent un rôle important dont on doit tenir compte dans l'exploitation durable d'un boisé.

Un **milieu humide** se définit comme un lieu qui est inondé pendant une période de l'année suffisamment longue pour influencer la végétation présente et la nature du sol. Il s'agit en fait d'étangs, de marais, de marécages ou de tourbières. Les définitions complètes utilisées par le ministère du Développement durable et de l'Environnement peuvent être consultées dans le document « Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains ». Nous vous en donnons ici une version vulgarisée.



Marécage



Tourbière

Un **marécage** : Étant le plus difficile à définir, ce milieu est composé de secteurs très humides. L'eau est présente à la surface ou dans de petites dépressions même durant l'été. Il peut y pousser des arbres comme le frêne noir, l'aulne, le cèdre, le saule et des plantes comme des mousses ou des fougères. Parfois les racines des arbres ou des arbustes sont apparentes.

Une **tourbière** : C'est un milieu très mal drainé où se trouve une bonne épaisseur de tourbe (plus de 30 cm). La végétation est composée surtout de mousses ou de sphagnes. Il peut y pousser des arbres comme le cèdre, l'épinière noire ou le mélèze, mais leur croissance est très ralentie.

Un **étang** : Un petit lac où l'eau ne circule pas. L'eau est présente presque toute l'année. On y retrouve des plantes aquatiques.

Un **marais** : Milieu humide qu'on retrouve le plus souvent en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau. Il y pousse des plantes comme des joncs, des roseaux, des quenouilles ou des carex. On peut en observer en forêt. Ce sont en général des endroits très humides durant toute l'année.



Étang



Marais

Pourquoi protéger les milieux humides en forêt ?

Suite de l'article en page précédente

Avantage des milieux humides

En nous inspirant principalement des documents d'Environnement Canada, énumérons les avantages que procurent les milieux humides aux écosystèmes et à la société.

Ce sont des habitats essentiels pour de nombreuses espèces fauniques : insectes, oiseaux, amphibiens, reptiles et mammifères de toutes sortes. Ils trouvent dans ces milieux une nourriture abondante, un abri ou un nid pour se reproduire.

Ils agissent comme une grande résine naturelle de filtration de l'eau. Les plantes et les bactéries qui s'y trouvent ainsi que le sol font en sorte qu'ils retiennent les engrais en excès ainsi que les polluants. Ils oxygènent

le milieu et détruisent les coliformes fécaux provenant des humains ou des animaux.

Comme de grosses éponges, ils retiennent un peu plus longtemps l'eau lors de fortes pluies, contribuant à amoindrir les inondations. En période de sécheresse, ils agissent comme des réservoirs d'eau non négligeables. Ils contribuent également à alimenter les nappes d'eau souterraines.

Ils absorbent et stockent les gaz à effet de serre qui sont présents dans l'atmosphère, diminuant les effets du réchauffement climatique.

Souvent ils contribuent à éviter l'érosion des berges ou à empêcher la terre de se rendre au cours d'eau à la suite d'activités humaines.

Ils aident à rendre le milieu forestier de la région plus diversifié ce qui est un gage de sécurité pour l'avenir de nos forêts et des bénéfiques que les propriétaires de boisés et la collectivité en général en retirent.

Que faire de ces milieux humides ?

Compte tenu de ce qui précède, il est évident qu'on doit les protéger, c'est-à-dire les conserver pour qu'ils puissent jouer leurs rôles.

Nous reviendrons plus tard sur ce que les lois ou règlements permettent ou interdisent, et sur les mesures volontaires que les propriétaires peuvent prendre pour protéger ou mettre en valeur ces milieux d'une grande importance pour l'environnement.



L'auteur de ces lignes est M. Simon Giguère, ingénieur forestier à [l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.](#)

Les algues bleu-vert: Des fleurs d'eau préhistoriques mais dangereuses

Par Isabelle ALBRAN, CBE, juillet 2009

Les cyanobactéries existent depuis plusieurs millions d'années. Elles apparaissent pendant le vieillissement des lacs et des rivières, mais l'activité humaine a engendré une pollution dont elles raffolent...

Les cyanobactéries sont des algues de couleur bleu-vert qui prolifèrent dans les lacs et les rivières. Elles existent depuis plus de deux millions d'années. Aujourd'hui, on la voit surtout apparaître quand la pollution de l'eau commencent à être trop importante. Les cyanobactéries présentent à la fois les caractéristiques des bactéries (une cellule sans membrane) et celles des algues classiques (la photosynthèse).

LES CYANOBACTÉRIES SONT PARFOIS TOXIQUES...

Certaines algues bleu-vert diffusent dans l'eau des toxines, impropre à la consommation mais également constituant un risque sanitaire lors d'activités de baignades, de planche à voile... Les cyanobactéries apparaissent suite à la pollution de l'eau, elles sont une conséquence de la pollution et non la cause ! La présence des algues signifie que les taux de phosphore et d'azote sont anormalement élevés dans l'eau. Le plan d'eau subit, alors, un effet d'eutrophisation, il est comme asphyxié, son taux d'oxygénation diminue. Les cyanobactéries se nourrissent du trop plein de phosphore et d'azote. Le problème est que leur toxicité accentue le dérèglement de l'écosystème aquatique, la faune et la flore du milieu ne peuvent survivre.

UN VIEILLISSEMENT PRÉMATURÉ...

La présence des cyanobactéries dans l'eau indique un vieillissement du cours ou du plan d'eau. Il pourrait être naturel et normal, si le phénomène se produisait sur une période de plusieurs dizaine de mil-

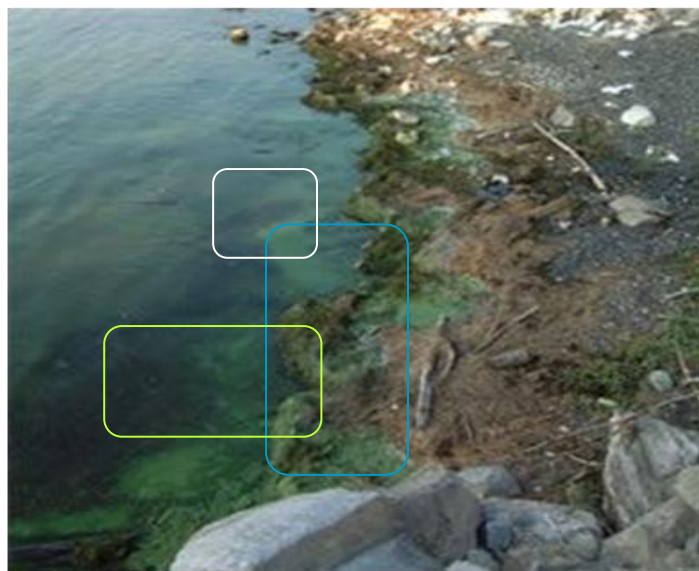
liers d'années. Mais malheureusement, dans la plupart des cas, il s'agit d'un vieillissement prématuré dû à l'activité humaine.

Heureusement, il existe plusieurs moyens de prévenir l'apparition de ces algues, de restaurer et de préserver une qualité d'eau satisfaisante pour l'homme mais également pour la faune et la flore aquatique. Les meilleurs moyens se résument en quelques points : utiliser des produits ménagers sans phosphate, vérifier l'étanchéité de sa fosse septique, effectuer une vidange régulière, laisser une bande riveraine naturelle au bord de l'eau ou aménager de manière adéquate...

Les cyanobactéries altèrent la qualité de l'eau, elle devient impropre à la consommation, il s'agit d'agir autant pour l'environnement que pour notre santé !

Pour plus d'information sur la prévention des cyanobactéries, voir les sites :

www.cbetchemin.qc.ca
www.nosplansdeau.com



Programme PRIME-VERT: Prime pour les verts

Par Christian RIOUX, Le Peuple Lévis, 9 juillet 2009.

Qu'est-ce que l'agroenvironnement? Depuis sa création, le programme PRIME-VERT a permis à maints agriculteurs de le découvrir. Réduire les gaz à effet de serre, utiliser moins de pesticides, protéger les cours d'eau... Les défis sont multiples, et les subventions généreuses. Un producteur peut ainsi obtenir jusqu'à 70 000\$ pour installer une toiture qui capte les émissions toxiques sur un ouvrage de stockage.

Il faut savoir que le fumier qui y est entreposé émet du méthane, un important gaz à effet de serre. Ce faisant, la toiture protégera également le fumier de la pluie, ce qui en réduira la quantité et donc les coûts reliés à l'épandage. Un incitatif supplémentaire pour les agriculteurs, selon Denis Naud, spécialiste en agroenvironnement..

Les entreprises sont aussi admissibles à des subventions pouvant atteindre 300 000\$ pour le traitement de ces matières fertilisantes, et jusqu'à 200 000\$ pour l'achat d'équipement en vue d'en produire de l'énergie, solution qui permet de pallier l'emploi de matières plus polluantes. Le montant s'élève à 1 000 000\$ pour une telle utilisation de la biomasse agricole.

Ces mesures «viennent directement appuyer le Plan d'action sur les changements climatiques », confirme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Une place importante est de même accordée à la diminution des pesticides, tant décriés depuis plusieurs années. Les propriétaires de fermes peuvent encore compter sur l'aide du programme pour des améliorations permettant de réduire la pollution dégagée dans l'eau, l'air et le sol. «Je me réjouis de l'engagement des producteurs agricoles qui sont soucieux de l'impact de leurs activités sur l'environnement », ajoute Mme Beauchamp.

HISTORIQUE

Mis sur pied sur en 1999 sous le gouvernement de Lucien Bouchard, le programme PRIME-VERT a depuis obtenu l'aval des législatures qui se sont succédé. Plus de 15 000 fermes du Québec ont réalisé 16 300 projets depuis sa création. Il a de nouveau été renouvelé lors de l'exercice budgétaire 2009-2010 du gouvernement libéral. Un total de 156.6 M\$ sera consacré à sa réalisation entre 2009 et 2013.

«Je considère primordiale de continuer à appuyer les secteurs agricole et agroalimentaire pour qu'ils puissent relever les défis de taille que représentent le respect de l'environnement »,

mentionnait Laurent Lessard, alors ministre de l'Agriculture et ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches.

Entretien domestique écologique : mode d'emploi

Vinaigre blanc

Les propriétés acides du vinaigre en font un antiseptique utile pouvant servir aussi bien à déloger la graisse qu'à dissoudre les dépôts calcaires.

Pour nettoyer le **calcaire** au niveau des joins de robinet, ou pour toute trace de calcaire dans une casserole, ou ailleurs, utiliser du vinaigre blanc. Déposer le vinaigre, attendre qu'il agisse, et rincez à l'eau.

Alors que les produits à vitres sont assez chers on peut se servir du vinaigre blanc pour nettoyer ses **vitres** moins cher. Cela les fait briller et ne laisse pas de traces, de plus le vinaigre dégraisse parfaitement.

Pour adoucir le linge mettez un peu de vinaigre blanc dans le bac **adoucisseur du linge**. Ça ne laisse pas d'odeur, enlève toutes traces de lessives et préserve les couleurs.

On peut aussi nettoyer pleins de choses avec ! Le **frigo** par exemple - lavez-le avec de l'eau et du savon vaisselle, puis après passez un chiffon imbibé de vinaigre blanc et passez-le dans tout le frigo, c'est un bon antibactérien et très bon marché!

Mettez-le à la place du liquide de rinçage dans votre **lave-vaisselle** (si vous en avez un) et vous aurez des verres super brillants (plus qu'avec le liquide de rinçage et surtout 10 fois moins cher !).

Ça sert aussi à désinfecter les **toilettes et la salle de bain**, on peut mélanger à une goutte de citron (pour l'odeur).

Quelques bio-recettes maison

Nettoyant tout usage

☞ Mélanger :
2 litres d'eau
60 ml de savon pur
3 c. à table de jus de citron

Savon à vaisselle

☞ Mélanger :
3 tasses d'eau
30 ml de savon pur
2 c. à table de vinaigre
1 c. à table de bicarbonate de soude



Savon pur

Il est plus écologique puisque fait à partir d'**huile végétale biodégradable** plutôt qu'à partir de gras animal et de pétrole. On le râpe pour le dissoudre dans les recettes.

Bicarbonate de soude

Le bicarbonate de soude est un produit biodégradable qui n'est pas toxique pour l'environnement ni pour la santé. En plus d'être légèrement abrasif, il possède des propriétés détergentes, désinfectantes, décolorantes et désodorisantes.

Une coopérative de solidarité en commerce responsable à Lévis



La **Coop Tendre Vert** offre différents produits d'épicerie, d'artisanat, d'entretien ménager qui répondent à des critères de respect de l'environnement, des travailleurs et travailleuses au Nord comme au Sud et qui favorisent l'économie locale.

C O O P
TENDRE VERT

58, rue St-Louis, Lévis (418) 837-8880
www.tendre-vert.net

La mission du CBE est de faire la promotion, dans une perspective de développement durable, de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle de bassin versants de la rivière Etchemin, d'une superficie totale de 1466 km².

Cette mission s'appuie sur la mobilisation de tous les usagers de l'eau sur le territoire du bassin versant; sur la coordination des actions ayant un impact sur l'eau et sur les écosystèmes qui y sont associés; de même que sur la participation de la population.

Ainsi, le CBE agit en tant que table de concertation auprès des usagers du bassin versant.

Conseil de bassin de la rivière Etchemin

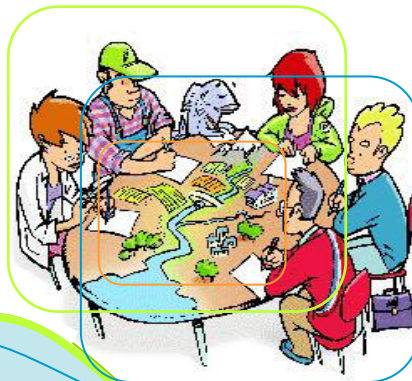
584, route Bégin,
Suite 205
Saint-Anselme, (Québec)
G0R 2N0

418.885.0043

418.885.1408

cbe@cbetchemin.qc.ca

Ensemble
soyons une
source d'agir !



Membres du conseil d'administration :

Secteur MUNICIPAL

Jean-Guy Breton (MRC Les Etchemins)
Clément Morin (MRC Nouvelle-Beauce)
André Lavallée (MRC Bellechasse)
Lyse Ratté (Municipalité Saint-Nérée)
Michel Tardif (Municipalité Saint-Henri)
Guy Dumoulin (Ville de Lévis)

Secteur ÉCONOMIE

Marc Théberge, forêt, APBB
Luce Bisson, agricole, UPA Lévis-Bellechasse
Hervé Audet, agricole, Syndicat Kennedy
Vacant, agricole, Syndicat Secteur Beauce
Martin Boutin, agricole, Syndicat porcs Québec
Yves Boulanger, Pisciculture des Alleghany
André Gagnon, Groupe Ledor Dorchester
Stephen Cookson, St-Laurent Énergies
1 poste vacant

Secteur ENVIRONNEMENT

Ghislain Provençal, Comité rest. Etchemin
Hélène Bibeau, Assoc. Lac Pierre-Paul
François Duchesneau, Amis Vallée St-Laurent
Raymond Cadorette, Comité rivière Le Bras

Secteur CITOYEN

Sylvain Hélie, citoyen de St-Isidore
Denis Vien, citoyen de St-Henri
Ann Jeffrey, citoyenne de Pintendre

Secteur SOCIO-COMMUNAUTAIRE

Marc Brochu, Commission scol. Navigateurs
1 poste vacant

Secteur GOUVERNEMENTAL STATUT D'OBSERVATEURS

Annie Goudreau, MAPAQ
Luc Major, MRNF
Pascal Sarrazin, MDDEP
Simon Castonguay, MAMROT

EN CAS D'URGENCE ENVIRONNEMENTALE,

Déversement - coloration suspecte - fuite - accident - acte illégal

Tous les jours, notre environnement est exposé à des situations qui mettent en péril son équilibre.

Si nous voulons conserver nos ressources pour les générations futures, il faut être plus conscient des agressions que subit notre milieu et prendre des moyens efficaces pour le protéger. **Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut agir immédiatement.**

Par l'entremise d'**URGENCE ENVIRONNEMENT**, le Ministère intervient,

24 heures par jour, partout au Québec, afin que tout soit fait pour minimiser les conséquences des situations d'urgence environnementale.

En tout temps, on peut joindre l'équipe d'Urgence- Environnement du Ministère en composant sans frais 1 866 694-5454.



REGISTRE URGENCE-ENVIRONNEMENT

Pour consulter le nouveau Registre des interventions d'Urgence Environnement, nous vous invitons à suivre le lien suivant :

[www.mddep.gouv.qc.ca/
ministere/
urgence/environnement/
index.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/urgence/environnement/index.asp)